



Honoraires transaction sur vente immeuble- villa- terrains - appartements - commerces

à la charge exclusive vendeur - Mandant

PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES AGENCE (tva 20% inclus)
1€ ET 60 000€	FORFAIT 5000€ ttc
60 001€ ET 95 000€	FORFAIT 6300€ ttc
95 001€ ET 120 000€	FORFAIT 7000€ ttc
120 001€ ET 200 000 €	TAUX 6.5% ttc
200 000€ à 1 500 000€	Taux 5.5 % ttc
1 500 000 € et plus	Taux 4 % ttc

Rémunération en cas de mandat de recherche selon barème ci-dessous : charge mandant

PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES AGENCE (tva 20% inclus)
1€ ET 60 000€	FORFAIT 5000€ ttc
60 001€ ET 95 000€	FORFAIT 6300€ ttc
95 001€ ET 120 000€	FORFAIT 7000€ ttc
120 001€ ET 200 000 €	TAUX 6.5% ttc
200 000€ à 1 500 000€	Taux 5.5 % ttc
1 500 000 € et plus	Taux 4 % ttc

HONORAIRES SUR PRESTATIONS d'URBANISMES

Demande de certificat d'urbanisme- demarche administratives- suivi à charge exclusive du demandeur : forfait 110 €ttc

Honoraires conseils :

- Tarif horaire : 75 € ttc/ heure
- Déplacement 1.50€ ttc /km

Délivrance documentation attestations / coordination travaux/ conseils en asset management / éditions rapports spéciaux



Honoraires prestation location

- La rémunération de l'[agent immobilier](#), et plus généralement du professionnel concerné (gestionnaire de biens, notaire, etc.), est à la charge exclusive du propriétaire-bailleur.
- **Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du [contrat de location](#) (bail) et à l'[état des lieux](#) d'entrée sont partagés entre le locataire et le propriétaire.**
- **La part payée par le locataire ne peut pas dépasser celle du propriétaire.**
- Les frais payés par le locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Les frais de location définis ci-dessus payés par le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants. Pour chaque bien les honoraires sont indiqués -

- **3 € ttc/ m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée**
- **8€ ttc/ m2 Sélection bien - visite- constitution du dossier - rédaction du bail et de ses annexes -**

HONORAIRES ADMINISTRATION DE BIEN - GESTION COURANTE (charge exclusive propriétaire bailleur- mandant)

8% ttc DU MONTANT DES LOYERS ET CHARGES ENCAISSEES

Assurance loyer impayée en sus 2.5% du total quittancé

1% montant travaux -suivi travaux - coordination travaux-

AVIS DE VALEUR - ESTIMATION - AVEC ATTESTATION

DISTANCE INFERIEURE A 20 KM 90€TTC / par lot

DISTANCE SUPERIEURE A 20KM 120 €TTC / par lot

POUR TOUTE PRESTATION DE SERVICE D'UN MONTANT INFERIEUR A 25€ (tva incluse) , une note d'honoraire peut être délivrée si le client le demande.

Pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égale à 25 € (tva incluse) une note d'honoraire sera délivrée.